

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2009

COMPTE RENDU

Présents : M. Roger BOYER, Mme Maria GASCHET, M. René PETIT, Mme Reine DROUET, M. Michel MOLIERE, Mme Catherine DUSSER, M. Jacques ELIAS, M. Eric HAYES, M. Thierry SEGALA, Mme Nicole TALLET.

Absents excusés : Mme Pascale GERMAIN (pouvoir à Mme Maria GASCHET),
M. Christian DROUET (pouvoir à Mme Reine DROUET),
M. Jacques DUGUE (pouvoir à M. René PETIT),
M. Patrick GALLAIS (pouvoir à M. Eric HAYES).

Absent : M. Pierre BILIEU

Le quorum étant atteint M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 45. Nous avons le plaisir d'être filmés par M. Marchier qui est accompagné d'une personne.

I – Désignation du secrétaire de séance :

Mme Maria GASCHET est désignée comme secrétaire de séance.

II – Procès verbal de la séance du 13 février 2009

Observations : M. le Maire informe le Conseil municipal que le nom de Pierre BILIEU a été oublié dans le compte rendu de la dernière réunion, mais il est bien noté sur les délibérations et sa voix est bien prise en compte dans les votes.

Il n'y a pas d'autre observation, le compte rendu de la séance du 13 février 2009 est adopté et signé.

II – Décisions prises en matière d'urbanisme

M. Thierry SEGALA rend compte des dossiers depuis février 2009.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevable/ sans suite	En attente
PC	3	0	0	3
DT/DP	8	10	0	2
CU	7	2	0	5
DIA	4	3	0	1

* * *

Démission de M. Pierre BILIEU

Le lundi 16 mars, Monsieur Pierre BILIEU nous a fait parvenir sa lettre de démission du Conseil municipal. J'en ai informé Monsieur le Préfet.

J'ai eu une entrevue très cordiale avec Pierre, je l'ai remercié de sa participation au sein de l'équipe, dans les différentes commissions internes et dans les syndicats extérieurs.

Nous regrettons tous son départ. Sa force de proposition va nous manquer. Pour ce qui le concerne, il nous a assuré de sa « *totale solidarité à l'égard de l'équipe et de ses actions face à la véhémence et l'injustice de l'adversité systématique* ».

En préambule à notre réunion, M. le Maire rappelle le fonctionnement de notre Conseil municipal : tous les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal ont été abordés et débattus au cours des réunions de la commission générale des 16 et 17 mars 2009. Au cours de ces 2 réunions toutes les lignes des 3 budgets (commune, transport et assainissement) ont été détaillées et commentées par l'adjointe aux finances.

1. ARTICLE L.2122 -22 DU CGCT : DELEGATION AU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil municipal que suivant l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil municipal lui a donné délégation à l'alinéa 16 : «...d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale.** »

Le mercredi 18 février 2009, nous avons reçu du Tribunal Administratif d'Orléans deux requêtes en référé qui ont pour objet de faire suspendre la construction de l'école maternelle et de la salle multi activités. M. le Maire ne pouvait donc pas en faire état au cours du conseil d'école du 17 février 2009.

- Requête en référé suspensif déposée par M. et Mme Pendariès, AC 28, M. et Mme Bouchaudy, M. Gutierrez, M. Ledru, M. Marchier, Mme Straub, M. Grobe-Herrenthey, M. Welsch et Mme Wisniewski, ayant pour objet l'annulation de la délibération approuvant la modification du Plan d'Occupation des Sols,
- Requête en référé suspensif déposée par M. et Mme Pendariès, AC 28, M. et Mme Bouchaudy, M. Gutierrez, M. Ledru, M. Marchier, Mme Straub, M. Grobe-Herrenthey, M. Welsch, et Mme Wisniewski, ayant pour objet l'annulation de la délibération accordant le permis de construire de la construction de l'école maternelle au profit de la commune.

L'audience concernant ces deux requêtes en référé suspensif a eu lieu le mardi 17 mars 2009. Nous sommes en attente du jugement.

2. DON DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES »

Mme Maria GASCHET informe le Conseil municipal que, l'association « les Amis de Saint-Martin-de-Nigelles » a reçu 25 500 € de M. Jean-Pierre GORGES, au titre de sa réserve parlementaire en 2008.

Conformément à son engagement, l'association a fait en 2008 un don de 10 000 € à la commune pour participer à la restauration de notre patrimoine, ainsi que le versement de 3 000 € à la Fondation du Patrimoine.

Cette année l'association solde cette réserve parlementaire en faisant un don de 12 500 € à la commune, en contribution des investissements 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **autorise** M. le Maire à accepter ce don.

3. CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA RECUPERATION DU FCTVA A N+1

M. le Maire informe le Conseil municipal que la loi de finances rectificative pour 2009, portant relance de l'économie, est adoptée par le Parlement.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Ces dépenses doivent être supérieures de 1 € à la moyenne constatée pendant les quatre derniers exercices dans le budget général et tous les budgets annexes de 2004-2005-2006 et 2007.

Pour Saint-Martin-de-Nigelles la moyenne s'élève à 286 139 €

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **autorise** M. le Maire à signer cette convention avec la Préfecture pour récupérer le FCTVA à N+1.

4. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

M. René Petit informe le Conseil municipal qu'il convient d'autoriser M. le Maire à signer une convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux d'aménagement des 4 plateaux de sécurité, rue Georges Léger, rue des Tilleuls, rue Pierre Bouttier et rue de Villiers.

Elle précise les modalités d'intervention, de financement et des responsabilités du département et de la commune à l'occasion de l'aménagement des routes départementales D101/3 et D101 en traverse de la commune.

Elle prendra effet dès la signature de la convention et visa de la Préfecture, et prendra fin avec la plus éloignée des dates suivantes :

- Réception des travaux
- Paiement du fonds de concours de la commune au département
- Perception de subventions du département par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **autorise** M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Général pour la maîtrise d'ouvrages des travaux d'aménagement des 4 plateaux de sécurité, rue Georges Léger, rue des Tilleuls, rue Pierre Bouttier et rue de Villiers.

5. INDEMNITE DE GARDIENNAGE

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'indemnité de gardiennage est fixée par la circulaire n°2009-02-00007 de la Préfecture.

La commune de Saint-Martin-de-Nigelles verse cette indemnité au curé de la paroisse qui ne réside pas sur la commune mais visite assez régulièrement l'église.

Pour 2009, il est proposé de verser l'indemnité de gardiennage à l'abbé à hauteur de 118,02 € (montant maximum revalorisé).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **accepte** d'attribuer une indemnité de 118,02 € à l'abbé qui assure le service à Saint-Martin de Nigelles et inscrit la dépense dans le budget en cours.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Ligue contre le Cancer a envoyé une demande de subvention à la commune.

Cette association ne faisant pas partie du tableau des subventions accordées aux associations en 2009, il vous est proposé de leur accorder une subvention de 55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix pour et une voix contre, Patrick Gallais), **décide** de verser une subvention de 55 € à l'association de la Ligue contre le Cancer et inscrit la dépense dans le budget en cours.

7. ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT LA GATINE AU SIPAC

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Pays Chartrain par délibération du 17 décembre 2008, a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint-Laurent La Gâtine au SIPAC et la modification des statuts du syndicat correspondant à cette adhésion.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour :

- approuver cette adhésion ainsi que la modification des statuts du SIPAC correspondant à cette adhésion,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour),

- **approuve** cette adhésion ainsi que la modification des statuts du SIPAC correspondant à cette adhésion,
- **autorise** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les différentes commissions (Travaux et Sécurité, Environnement, Affaires scolaire, Communication, Action sociale et manifestations, se sont réunies afin de déterminer leurs besoins et leurs priorités. Une première réunion avec la commission des Finances a permis de prendre connaissance de l'ensemble des besoins et de leurs coûts.

La commission des Finances s'est ensuite réunie les 2 et 3 mars 2009 afin de valider les choix et établir les budgets 2009.

C'est ainsi que l'équipe municipale va entreprendre en 2009 la réalisation :

- des travaux de voiries pour améliorer l'état de nos voies communales
- 4 ralentisseurs semblables à celui de Ouencé
- 1 abri voyageur pour les lycéens à La Perruche
- 2 abris voyageurs en remplacement de ceux qui sont vétustes à Eglancourt et à Fervaches
- 1 lieu de rencontre pour nos ados
- un parking de 25 places à l'Arsenal
- le déplacement des services techniques
- la fin des travaux au lavoir des Godets
- un aménagement du cimetière
- des gardes corps à la passerelle du moulin de Nigelles

Nous allons aussi :

- remplacer une partie du mobilier de l'école,

- acquérir une dameuse, une saleuse et louer un camion-benne pour les services techniques
- poursuivre les démarches pour l'achat des terrains à l'arrière du cimetière en vue de son agrandissement et d'autres parcelles pour le projet scolaire et la station d'épuration.

En ce qui concerne la station d'épuration, l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre va être lancé avant les vacances.

Pour le projet scolaire, nous avons ouvert les enveloppes de plus de 50 entreprises qui ont répondu à notre appel d'offres. Nous sommes dans la phase de négociation.

Pour ce qui concerne le financement, nous avons obtenu plus de 50% de subvention que nous avons réparties dans le budget communal au prorata de 2/3 pour 2009 et 1/3 pour 2010.

L'équipe municipale va donc poursuivre en 2009 la réalisation des engagements qu'elle a pris et continuer de travailler dans l'intérêt général et pour le bien de la commune et de ses habitants.

Le Conseil municipal prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

9. REGIE DE TRANSPORT : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008

L'analyse faite du Compte de Gestion 2008, établi par le Trésorier de Maintenenon, et du Compte Administratif 2008, établi par le Maire, de la régie de transport montre que :

Ces 2 documents sont en totale concordance et indiquent les résultats suivants :

	Section d'exploitation
Dépenses	47 413.92 €
Recettes	38 373.70 €
Résultat 2008- Déficit	- 9 040.22 €
Excédent 2007 – Excédent	18 013.20 €
Résultat de Clôture 2008 - Excédent	8 972.98 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **vote** le Compte de Gestion 2008 de la régie de Transport

M. le Maire quitte la salle et l'Adjoint aux finances préside au vote.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour), **approuve** le Compte Administratif 2008 de la régie de Transport dont les résultats sont présentés ci-dessus

10. REGIE DE TRANSPORT : AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser et après avoir constaté le résultat de clôture 2008, qui se résume à :

En section d'exploitation : un excédent de 8 972.98 €

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

En section d'exploitation :

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : **8 972.98 €**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **décide** d'affecter le résultat 2008 de la régie de transport décrit ci-dessus.

11. REGIE DE TRANSPORT : BUDGET PRIMITIF 2009

Madame l'Adjointe aux Finances présente le Budget Primitif 2009 de la régie Transport incluant l'affectation du résultat de 2008.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 36 000 €

Pour assurer l'équilibre du budget une subvention de 11 000 € par le budget de la Commune sera nécessaire. Le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal au cours des différentes réunions.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **adopte** le budget primitif 2009 de la régie de Transport qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **36 000 €** en section d'exploitation.

12. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008

L'analyse faite du Compte de Gestion 2008, établi par le Trésorier de Maintenance, et du Compte Administratif 2008, établi par le Maire, du service de l'assainissement montre que :

Ces 2 documents sont en totale concordance et indiquent les résultats suivants :

	Section d'Investissement	Section d'exploitation
Recettes	28 570.03 €	123 187.87 €
Dépenses	60 064.34 €	75 430.56 €
Résultat de l'exercice 2008	- 31 494.31 €	47 757.31 €
Excédent 2007 -	59 215.22 €	67 150.59 €
Résultat de clôture 2008 - Excédent	27 720.91 €	114 907.90 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **vote** le Compte de Gestion 2008 du service de l'assainissement.

M. le Maire quitte la salle et le 1^{er} Adjoint préside au vote.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour), **approuve** le Compte Administratif 2008 du service de l'assainissement dont les résultats sont présentés ci-dessus

13. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser et après avoir constaté le résultat de clôture 2008, qui se résume à :

En section d'exploitation : un excédent de 114 907.90 €
En section d'investissement : un excédent de 27 720.91 €

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

En section d'exploitation :

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : **114 907.90 €**

En section d'investissement :

Recettes : article 001 « excédent d'investissement reporté » **27 720.91 €**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **décide** d'affecter le résultat 2008 du service de l'assainissement décrit ci-dessus.

14. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2009

Madame l'Adjointe aux Finances présente le Budget Primitif 2009 du service de l'assainissement incluant l'affectation du résultat de 2008.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **225 907 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **173 752 €**

Le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal au cours des différentes réunions.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **adopte** le budget primitif 2009 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **225 907 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **173 752 €**

15. BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008

L'analyse faite du Compte de Gestion 2008, établi par le Trésorier de Mantenon, et du Compte Administratif 2008, établi par le Maire, de la commune montre que :

Ces 2 documents sont en totale concordance et indiquent les résultats suivants :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	161 298.84 €	791 411.05 €
Dépenses	173 606.18 €	697 990.09 €
Résultat de l'exercice 2008	- 12 307.34 €	93 420.96 €
Report résultat 2007	- 53 243.42 €	108 725.67 €
Résultat de clôture 2008	- 65 550.76 €	202 146.63 €

Le déficit de la section investissement en 2008, à hauteur de 12 307.34 € s'explique par le manque de versement de subventions du Conseil Général et de la Région pour les travaux des poutres et la toiture de l'Eglise, qui seront versées en 2009 à hauteur de 12 284 € pour la Région et 6 910 € pour le Conseil Général.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour), **vote** le Compte de Gestion 2008 de la commune.

M. le Maire quitte la salle et l'Adjoint aux finances préside au vote.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour), **approuve** le Compte Administratif 2008 de la commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

16. BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Compte tenu des restes à réaliser en investissement 2008 :

Dépenses : **1 054 000 €**
Recettes : **993 950 €**

Et après avoir constaté le résultat de clôture 2008, qui se résume à :

En Fonctionnement : un excédent de 202 146.63 €
En Investissement : un déficit de -125 600.76 €

Il est proposé au Conseil municipal l'affectation suivante :

En investissement :

Recette : article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : **125 600.76 €**

En fonctionnement :

Recette : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : **76 545.87 €**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **décide** d'affecter le résultat 2008 de la commune tel que présenté ci-dessus.

17. BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2009

Madame l'Adjointe aux Finances présente le Budget Primitif 2009 de la commune incluant l'affectation du résultat de 2008.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **851 779 €**
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 939 674 €**

Le détail du budget figure dans les documents diffusés aux membres du Conseil Municipal au cours des différentes réunions.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), **adopte** le budget primitif 2009 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **851 779 €**
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 939 674 €**

18. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : informe le Conseil municipal que l'accueil des enfants lors de la journée nationale de grève du 19 mars 2009, s'est déroulé dans de bonnes conditions. Il tient à remercier : les parents qui ont réussi à s'organiser pour garder ou faire garder leurs enfants ce jour là ainsi que le personnel communal, le personnel de la CCVD et les enseignants qui ont pris en charge les enfants présents.

M. Jacques Elias : Comme vous le savez, s'est tenu le week-end du 28 février 2009 à Epernon (salle de la savonnière) le salon du tourisme local et la fête du timbre.

A cette occasion, nous avons participé à une exposition, avec les communes de Villiers-le-Morhier, Gallardon, Maintenon et la Communauté de Communes des Plaines et Forêts d'Yvelines. Une exposition de timbres très intéressante complétait celle-ci. En ce qui concerne Saint-Martin de Nigelles, nous y avons exposé plusieurs panneaux avec des photos retraçant les différents travaux qui ont été entrepris dont la restauration de notre église, les lavoirs en travaux et terminés. Des photos de notre passé ainsi qu'une carte de Saint-Martin et de ses alentours indiquait les différents sites à voir. Y figurait également le parcours de randonnée traversant notre commune, ce qui a suscité l'intérêt de plusieurs randonneurs attirés par le charme de notre commune.

Cette exposition est bien sûr à renouveler. Je vous remercie de votre attention, remerciement également à toute l'équipe, dont Jacques Dugué et Pascale Germain.

Mme Nicole Tallet : souligne le travail réalisé par M. Jacques Dugué et Pascale Germain pour ces panneaux d'exposition.

Mme Reine Drouet : signale que 50 enfants ont participé aux spectacles du 14 mars 2009, qui ont été suivis d'un goûter. Reine regrette l'absence des Anciens qui étaient également conviés à ces représentations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.

Le maire

La secrétaire de séance

M. Roger BOYER

Mme Maria GASCHET